



EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL

Séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Aimé, tenue le 9 décembre 2020 et présidée par le maire, M. Denis Benoît, à laquelle assistaient la conseillère et les conseillers : Mme Julie L'Homme, M. Martin Berger, M. Patrick Godin, M. Patrick Boisselle, M. Jacques Desrosiers et M. Sylvain Boisselle

RÉSOLUTION 260-12-20

ADOPTION DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2021-2022-2023

Attendu que selon l'article 953.1 du Code municipal, la municipalité doit adopter un programme en immobilisations pour trois exercices subséquents;

Attendu que ce programme doit identifier les dépenses en immobilisations que prévoit effectuer la municipalité;

En conséquence,

Il est proposé par Sylvain Boisselle

Appuyé par Martin Berger

Et résolu que le Conseil municipal établisse comme suit son programme triennal des dépenses en immobilisation, soit :

2021 : Asphaltage du Centre de services

Fonds général

Coût estimé : 20 950 \$

Relevé d'arpentage et étude géotechnique du rang Saint-Yves

Fonds général

Coût estimé : 30 000 \$

Travaux de voirie

Fonds général et Programme d'aide financière gouvernementale

Coût estimé : 60 000 \$

2022 : Travaux de pavage et de voirie

Fonds général et Programme d'aide financière gouvernementale

Coût estimé : 200 000 \$

2023 : Travaux de pavage et de voirie

Fonds général et Programme d'aide financière gouvernementale

Coût estimé : 200 000 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

COPIE CERTIFIÉE CONFORME, le 10 décembre 2020

Karine Lussier

Directrice générale et secrétaire-trésorière